

## Le local et l'échelle de Jacob

par E. LE BRIS et E. LE ROY

Bref, les espaces se sont multipliés, morcelés, diversifiés. Il y en a aujourd'hui de toutes tailles et de toutes sortes, pour tous les usages et pour toutes les fonctions. Vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner.

G. PEREC, *Espèces d'espaces*.

Peu de participants au colloque de Saint-Riquier se sont étonnés de l'intérêt très modeste accordé par les auteurs du rapport introductif de mars 1983 à la définition du local dans notre présentation du colloque. De même que la culture est, selon une définition du Président Herriot, ce qui reste quand on a tout oublié, de même le local est ce que l'on prend en considération quand on a mis en évidence les déterminations économiques et culturelles à l'échelle internationale et l'intervention de l'État, de son appareil administratif et des forces sociales et politiques qui le soutiennent à l'échelle nationale. Le local est ainsi un solde, un reste mais aussi un laissé pour compte des études « sérieuses » parce que le local ne réunit pas les conditions requises par la rationalité scientifique et les conditions de l'expérience (1).

Pourtant, les contributions présentées à Saint-Riquier ont montré qu'il ne pouvait plus en être ainsi parce que des enjeux essentiels des sociétés africaines se jouaient précisément à cette échelle. Deux

---

(1) Voir ci-dessus la contribution de B. Crousse, pp. 327-337.

de ces enjeux ont été présentés dans l'introduction générale et nous nous contenterons de les rappeler ici :

— les rationalités propres à l'échelle internationale (en particulier celles qui traversent les grands projets de développement, mais aussi les arguments scientifiques et les discours d'expertise) se retrouvent rarement dans le comportement des acteurs à l'échelle locale ;

— les discours de l'État sont contredits par d'autres représentations et par d'autres pratiques qui s'inspirent de modes originaux de penser et d'organiser l'espace et les rapports sociaux.

Nous nous efforcerons d'illustrer ces enjeux en recourant aux matériaux empiriques présentés dans les commissions du colloque. Il s'agira, à travers l'organisation de ces énoncés, de dégager la ou les définitions les plus pertinentes du local, puis les vertus et les pièges inhérents à l'analyse du local. Ce travail sera mené au triple plan épistémologique, politique et idéologique.

### L'échelle de Jacob

Pour entrer dans l'argumentation, nous avons choisi une métaphore biblique : celle de l'échelle de Jacob :

« Lorsque Jacob se rendait chez son oncle Lathan, il se coucha en un lieu désert nommé depuis Bethel ; il s'endormit et vit une échelle dont le pied s'appuyait sur la terre et dont le haut touchait au ciel. Des anges montaient et descendaient le long de cette échelle et, en même temps, Dieu prédisait à Jacob que sa postérité serait nombreuse comme les grains de la poussière de la terre ».

Les philosophes exploitent ce mythe pour commenter la quête longue et pénible de l'inaccessible idéal. Nous en retiendrons plus précisément un autre caractère : celui qui a trait à l'indétermination d'une échelle de mesure. L'échelle de Jacob allant de la terre au ciel, c'est-à-dire du fini à l'infini, illustre l'idée que l'échelle locale n'a pas fonction de mesurer l'espace mais d'orienter la dimension spatiale de l'analyse foncière en soulignant bien que son déterminant n'est ni la superficie, ni les limites spatiales mais les rapports sociaux qui les produisent.

Les différents auteurs d'études de cas en milieu urbain ont effectivement balancé entre définition spatiale et définition sociale du local. Ce balancement est particulièrement sensible si l'on tente d'approfondir le niveau le plus souvent retenu comme pertinent : celui du quartier. Rejoignant d'autres réflexions (2), les communications met-

(2) LE BRIS (E.), MARIE (A.), OSMONT (A.), SINOU (A.), 1984, *Anthropologie de l'espace*

tent en évidence l'extrême relativité de la terminologie du quartier et suggèrent l'existence d'espaces urbains possédant une forte cohérence sociale sans être, pour autant, reconnus officiellement comme quartiers. Certains éclairages permettent de préciser les contours de cette notion. Le quartier urbain (contrairement au village) est toujours inclus dans un espace habité de plus grande dimension. Environnement physique, statut foncier, caractéristiques du peuplement sont autant de marques distinctives qui, en fait, renvoient à deux ordres de la société : l'intervention de la puissance étatique (quartier administratif, lotissement, quartier des « déguerpis », etc.), et l'histoire sociale des habitants génératrice de regroupements par affinités.

Dans les quartiers anciens, dans les quartiers lotis, dans les quartiers spontanés, le local n'a pas toujours le même pouvoir d'évocation et d'analyse ; il faut souvent, aussi bien dans les périphéries des villes que dans les zones urbaines consolidées, identifier le local à des espaces plus réduits (la parcelle, la « concession », l'ilôt) ou renoncer à la seule référence spatiale. Rares sont en effet les réseaux sociaux qui, dans les villes africaines, s'arrêtent à telle ou telle subdivision spatiale. Bien des auteurs se sont résolument situés dans le registre des stratégies d'acteurs sociaux pour définir le local ; l'adjectif local est associé à « populaire », à « anarchique » et renvoie, pour simplifier à cette sphère généralement qualifiée d'informelle. C'est incontestablement en dehors de toute référence spatiale que certains auteurs ont entrepris de développer le concept de « système local de gestion foncière urbaine ».

On retrouve la même indétermination spatiale du niveau local dans les communications consacrées au milieu rural ; l'unité d'exploitation, la micro-région, voire la grande région sont tour à tour privilégiées. Deux constats peuvent, semble-t-il, être tirés des études de cas, qu'elles se rapportent à des grands projets d'aménagement ou à des groupes non directement affectés par des projets de développement :

- Le local cesse d'être une notion pertinente dès que les systèmes agro-fonciers traditionnels cèdent la place au moule unifiant des réformes étatiques. Il est d'ailleurs significatif que le local soit étranger à la terminologie juridique usuelle et, plus généralement, aux catégories opératoires des techniciens ;

— c'est la non-résolution des tensions entre modes de penser et d'organiser l'espace qui introduit le plus fréquemment le local dans l'analyse. Révélateur de situations bâtardes, amplificateur de rapports

---

*habité dans les villes africaines*. Paris, rapport multigraphié, M.R.T., A.C.A., L.A. n° 94 du C.N.R.S., 513 p. (A paraître, Éditions L'Harmattan).

de force ambigus, le local se présente bien comme le lieu par excellence de l'articulation entre matrices spatio-temporelles.

Les participants au colloque ont, dans une large mesure, suppléé les carences ou les insuffisances des auteurs du rapport introductif.

En première conclusion, l'indétermination spatiale de l'échelle locale semble évidente. Dans les divers emplois relevés, le sens du terme local est, à l'image de son incapacité à offrir une mesure précise de superficies ou de distances, indéterminé. Ce sens n'émerge qu'en opposition avec d'autres « marqueurs », le qualificatif « national-étatique » étant le principal d'entre eux.

Mais la seconde conclusion qui s'impose est que cette indétermination ne pose en elle-même que peu de problèmes face à l'extrême polysémie de la notion. C'est précisément cette polysémie que nous nous proposons d'approfondir à trois niveaux ; épistémologique, politique, idéologique.

### Lecture épistémologique du « retour au local »...

Les arguments scientifiques ne manquent pas pour justifier le « retour au local ». Les démarches anthropologiques et géographiques révèlent l'échelle locale comme l'échelle optimale d'observation des pratiques et des stratégies, des processus et des systèmes de relations sociales. C'est particulièrement vrai dans le domaine qui nous occupe : celui du contrôle de l'espace. On lit incontestablement à l'échelle locale des choses qui ne sont pas visibles à d'autres échelles. L'anthropologue P. Hall (3) parle de « dimension cachée » pour désigner le territoire de tout être vivant, l'espace nécessaire à son équilibre, à son identité culturelle et, pour mieux éclairer cette « dimension cachée », il propose de multiplier les études comparatives (un peu à la manière de ce que nous avons fait à Saint-Riquier).

Si l'on voit bien le caractère fécond de la démarche, on en identifie aussi les limites, voire les dangers qui sont aussi ceux de la méthode inductive : s'en tenir au vécu représenté par accumulation indéfinie de matériaux empiriques, hypostasier les cultures en modèles figés en faisant, en quelque sorte avorter le mouvement inductif, favoriser le morcellement du savoir et obscurcir la réalité par excès de vision analytique. L'induction est un procédé délicat à manier car la généralisation ne peut être opérée qu'en passant du particulier au général sans changer de procédures logiques d'extrapolation. Or, dans la

(3) HALL (P.), 1971, *La dimension cachée*, Paris, Seuil, Col. Points, 254 p.

mesure où l'opposition entre les logiques caractérise l'échelle locale, est-il possible d'induire et donc de généraliser tant que la banalisation de l'espace et des pratiques d'espaces n'aura pas conduit à l'hégémonie de la matrice capitaliste.

Anthropologues et géographes ne nous ont pas attendus pour envisager cette question, preuve qu'ils y ont vu comme un talon d'Achille pour des disciplines portées à privilégier le local.

Les géographes se sont faits depuis longtemps les champions de la relativité locale des phénomènes, de la mise en valeur des différences entre les lieux, quitte à tomber dans les pièges de « l'exceptionnalisme » et à produire en grand nombre des monographies incomparables. Dans un chapitre d'un très grand intérêt, les auteurs du « Développement rural en questions » (4) posent en conclusion la recommandation suivante : « Reposant sur une articulation entre plusieurs échelles, dont l'une est celle d'une description extensive exhaustive, elle (l'explication ?) tend à réduire, ou même à supprimer, la nécessité d'un saut entre le plan de l'observation et celui de la généralisation » (5). Mais une telle affirmation est-elle fondée ? Elle suppose ni plus ni moins que le passage du micro au macro peut être assuré par la lecture exhaustive à grande échelle ou à moyenne échelle (celle de la région). C'est un peu supposer le problème résolu en en niant l'existence... Beaucoup de spécialistes de l'espace rechignent pourtant à cette facilité et réfléchissent avec opiniâtreté sur l'articulation entre les échelles, sur ce qu'ils appellent les « spatialités différentielles ». Y. Lacoste (6) avance la notion « d'espaces de conceptualisation » pour nous rappeler qu'il faut toujours justifier ses choix quand on privilégie une échelle car les concepts et les méthodes opératoires varient du terroir et du quartier aux grands espaces. Des oppositions pertinentes à grande échelle peuvent ne plus l'être à petite échelle. Nous avons postulé que cela était vrai de l'opposition rural-urbain en concevant l'organisation du colloque.

Sur l'appréhension de l'articulation entre échelles, deux manières semblent s'opposer : l'une, linéaire, est utilisée par la nouvelle géographie modélisatrice ; l'autre, plus dialectique, est proposée par des géographes qui sont toujours restés un peu marginaux dans le milieu académique. Pour les premiers, le problème est de passer de modèles spécifiques rendant compte d'une forme et/ou d'une structure singulières à des modèles régionaux et généraux. L'articulation des

(4) CAMBRÉZY (L.), COUTY Ph., LERICOLLAIS et alii, 1984, « La région, territoire de recherche », *Le développement rural en questions*. Paris, ORSTOM, p. 123.

(5) *Ibid.*, p. 151.

(6) LACOSTE (Y.), « La géographie » in CHATELET (F.), *Dictionnaire de la philosophie*. Paris.

uns aux autres ne s'opère qu'en posant, *a priori*, les hypothèses lourdes d'emboîtement et de hiérarchie. Même si elles ne sont pas toujours clairement explicitées, ces hypothèses sous-tendent la plupart des études monographiques.

N'est-il pas préférable, partant d'une critique de ces hypothèses linéaires, de raisonner sur la contradiction principale de l'espace aujourd'hui et sur la nécessité de traiter globalement cette contradiction ? Le capitalisme dominant introduit dans la production de l'espace un principe d'homogénéisation et de banalisation qui gomme les différences et abolit apparemment les contradictions. Mais, dans le même temps, il génère, en particulier compte tenu des exigences introduites par la division du travail, un processus contradictoire d'émiettement, de fracturation de l'espace. H. Lefebvre (7) résume cette double détermination avec le sens des formules qui le caractérise :

« Entraîné, emporté, parfois brisé par les grands mouvements mais traversé, pénétré par de petits mouvements, ceux des réseaux et des filières (...), le local ne disparaît pas, absorbé par le régional, le national, le mondial ».

Loin d'être un solde des analyses macro-économiques ou macro-sociales, le local pose donc aux spécialistes de l'espace un problème spécifique de première importance : comment traiter, dans la même démarche scientifique, le mouvement de banalisation et les fragmentations, voire les micro-fragmentations qui affectent l'espace. La question est posée, dans des termes similaires, aux anthropologues.

Amenés à travailler sur des micro-unités spatiales et/ou sociales, les anthropologues se trouvent confrontés à une quotidienneté largement organisée suivant des nécessités qui renvoient au système global d'exploitation et de domination. L'articulation entre les rapports localisés dans l'« espace partagé » et ceux localisés dans « l'espace disputé » de la cellule familiale est au centre d'un débat fondamental apparenté à celui que traite B. Crousse (8) dans son étude sur les rationalités. Y a-t-il correspondance entre les systèmes de normes qui régissent le niveau macro-social et les normes qui structurent le quotidien ? N'y a-t-il pas au contraire trahison inéluctable des premiers par les acteurs de la pratique quotidienne ?

Situer l'analyse à l'échelle locale comporte le risque, en ne prenant pas en compte le poids du référent étatique, d'englober les problèmes locaux dans ceux de l'État et, ainsi, de subordonner ceux-là à celui-ci. Le second risque tient à ce que l'on va englober : de quel

(7) LEBEVRE (H.), 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.

(8) CROUSSE (B.), *op. cit.*

ensemble de pratiques les données locales vont-elles être l'élément ? La réaction naturelle, dans le prolongement de la réflexion précédente, est de situer l'ensemble référentiel à l'échelle nationale de l'État post-colonial. Une telle extension est manifestement insuffisante dans la mesure où les pratiques foncières locales ne sont pas seulement déterminées par l'État et par sa logique de diffusion du droit de propriété mais aussi par le mode de production capitaliste, lequel doit être situé, avec ses propres déterminations, à l'échelle internationale.

Les anthropologues posent à leur manière le problème de l'articulation entre les échelles. S'interrogeant sur le principe de relation hiérarchique déjà évoqué, Louis Dumont éclaire l'usage direct ou détourné de ce principe en développant une analyse somme toute très proche de celle de Lefebvre. Citons largement Louis Dumont :

« Cette relation hiérarchique est très généralement celle entre un tout (ou un ensemble) et un élément de ce tout (ou de cet ensemble) : l'élément fait partie de l'ensemble, lui est, en ce sens, constitutif ou identique et, en même temps, il s'en distingue ou s'oppose à lui. Il n'y a pas d'autre façon de l'exprimer en termes logiques que de juxtaposer à deux niveaux différents ces deux propositions qui, prises ensemble, se contredisent. C'est ce que je désigne comme *englobement du contraire*. Cette difficulté logique et l'inspiration égalitaire de notre civilisation font que la relation hiérarchique n'est pas en honneur chez nous. On dirait même que nous passons notre temps à l'éviter et à en trouver des expressions détournées. Il est aisé de la trouver pourtant là où on s'y attendait le moins... Et dès que nous accordons de l'importance à une idée, elle acquiert la propriété de subordonner, d'englober son contraire » (9).

Ce qui est en cause, c'est bien la relation hiérarchique dans laquelle les sociétés dominées se trouvent par rapport au capitalisme dominant et dans laquelle se situent les groupes locaux par rapport à l'État moderne dans ces sociétés dominées. L'inégal achèvement du processus de domination du capital à l'échelle locale, en ville comme à la campagne, explique que les chercheurs renvoient de cette échelle l'image de situations conflictuelles, contradictoires, ambiguës, voire bâtarde ou anarchiques (10). Mais en même temps, le besoin non contestable d'introduire l'échelle locale dans l'analyse naît avec l'insertion imposée et concrète des populations dans le mode de produc-

(9) DUMONT (L.), 1983, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, Col. Esprit, p. 120.

(10) Le rapide tour d'horizon de la première partie de cette contribution permet de vérifier la polysémie de l'évaluation de cette situation.

tion capitaliste. La recherche traduit ainsi une fracture du social en cours de « réduction » à travers un processus de « banalisation planifiée » (11) de l'espace dont les moments forts en Afrique s'appellent « grands aménagements agricoles », « réhabilitations de quartiers anciens » ou encore « déguerpissements ». Ces considérations confirment, s'il en était besoin qu'au-delà des questions épistémologiques qu'elle soulève, la dimension locale recèle d'importants enjeux politiques et idéologiques.

### Lecture politique et idéologique du local

Dans le domaine des sciences sociales, il est rare que l'émergence ou la réémergence d'un « objet » ne corresponde pas (souvent avec quelque retard) à des considérations politiques ou idéologiques. Le « local » n'échappe pas à la règle ; associé à différents substantifs (vie, société, pouvoir, pratiques, stratégies...), l'adjectif local est presque toujours affecté d'une connotation valorisante ou dévalorisante. Un temps dévalorisé — le local est synonyme de contingent, de sans portée générale,... — le local se trouve, quelques années plus tard, survalorisé — c'est le fameux « retour au local ». Ces fluctuations du discours scientifique appellent quelques commentaires.

Retenons d'abord un signe : les intervenants au colloque de Saint-Riquier n'ont invoqué le local dans un sens opératoire qu'en l'appliquant à des situations actuelles ou ne remontant guère au-delà des quinze dernières années. S'exprimant dans d'autres cadres, J.-F. Tribillon (12) confirme ce caractère de nouveauté du local en Afrique en montrant comment, dans le domaine urbanistique, s'est renforcée une tendance à l'institution d'un niveau local de gestion plus ou moins dégagé des batteries de règles et de normes en usage à l'échelle de la ville toute entière (en particulier en matière d'équipements et de services) :

« En évoluant librement, sans contrainte légale ou institutionnelle, et sans devoir se référer à une quelconque rationalité technique, cette gestion urbaine s'implique directement dans le socius. Elle apparaît alors principalement comme une gestion de l'urbain » (12).

Tribillon revient d'ailleurs sur cette idéalisation du local, assimilé

(11) Voir en particulier les exemples de la SOSUHV et ceux d'Abidjan dans les quatrième et première parties du livre.

(12) Colloque de Marly-le-Roi « Crise et évolution des modes de gestion des villes dans les pays en développement », J.-F. Tribillon y est intervenu sur « la gestion urbaine africaine : de la gestion de l'urbanisme à celle de l'urbain », p. 6.

à l'informel, en abordant précisément le problème de la gestion foncière. Il s'interroge sur la tolérance dont font preuve, dans bien des cas, les autorités municipales ou politiques vis-à-vis des lotissements coutumiers :

« C'est un système très habile à double détente qui fonctionne à la fois dans la légitimité coutumière et, ensuite, dans la légalité, assorti d'un double tribut... Certains n'apprécient pas toujours de devoir payer une fois pour être considérés comme occupants légitimes et une autre fois pour être confirmés comme lotis » (13).

Ces considérations posent les principales questions politiques et idéologiques que soulèvent le « retour au local ». Le niveau local fut, dans un premier temps, présenté comme un niveau de gestion subalterne une fois que les grandes options étaient prises au niveau étatique. Mais la crise est venue réduire de manière drastique les ressources publiques et la manne internationale s'est peu à peu contractée. La gestion locale s'est, du même coup imposée comme substitut aux grands montages institutionnels et financiers sophistiqués. Dans ce contexte, valant aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, on a vu reflourir les idéologies de la fragmentation, du « *small* » qui serait devenu « *beautiful* », les théories de la différence et l'exaltation de l'individu... La Banque Mondiale n'est pas en reste en dénonçant avec une certaine véhémence un urbanisme « démiurgique » inadapté à la dureté des temps et en prônant l'urbanisme plus raisonnable du garde-champêtre (14). Les idéologies du retour au local ont pourtant été relancées initialement par certaines O.N.G. soucieuses de « développement au ras du sol ».

Bien des questions sont posées par ce retour en force du local dans le discours politique et idéologique sur le développement.

La reconnaissance du local s'accompagne-t-elle d'une reconnaissance de l'autonomie du local ? La plupart des études de cas présentées au colloque peuvent permettre d'en douter. Les pouvoirs délégués, le cas échéant, au local apparaissent souvent comme des pouvoirs résiduels ; cette tendance se trouve vérifiée dans les domaines fonciers et immobiliers mais aussi dans d'autres domaines comme l'éducation ou la gestion de certains services urbains. Tout se passe en fait comme si le discours sur le local n'avait pas d'autre fonction que de légitimer la démission (en particulier en matière de financement) de l'État et des bailleurs de fonds internationaux.

Il reste un dernier niveau d'appréciation dont l'exploration ne fait

(13) *Ibid.*, p. 8.

(14) L'explosion urbaine dans le Tiers-Monde, *Projet*, 162, 1982. Voir aussi : LE BRIS (E.), Les gardes champêtres de la Banque Mondiale, *Cahiers d'Études Africaines*, 87-88, XXII-3-4.

que commencer en Afrique Noire : les arguments collectés dans les différentes communications au colloque convergent pour concevoir l'échelle locale comme un « nouveau référent explicatif des contradictions rencontrées par la pénétration et la dynamique de l'économie marchande » (15). Revenons aux appréciations de Tribillon sur les situations urbaines : « Les municipalités » nous dit cet auteur « sont des instances où s'imbriquent... les structures traditionnelles et populaires de l'urbain africain et les formes techniques et modernes de l'Administration » (16). Élargissons la perspective : le niveau local n'est-il pas celui où se manipulent le mieux les conflits sociaux de tous ordres nés de la pénétration capitaliste ? Les tenants de la « participation populaire » se situent résolument dans une perspective contre-hégémonique et auto-gestionnaire, faisant du local le lieu réellement pertinent de réinterprétation des politiques planificatrices centrales. On peut, sans nécessairement rejeter en bloc ce type d'interprétation, se demander si, avec la « participation populaire » on n'amène pas au niveau local les contradictions politiques nées d'une tentative de transformation des rapports sociaux ayant l'accumulation du capital pour enjeu (17). La question est de savoir — et la plupart des études de cas nous incitent à répondre par la négative — si on a vraiment les moyens de résoudre ces contradictions au niveau local...

La réflexion sur l'échelle locale est donc loin d'être achevée, tant sur le registre épistémologique que sur les registres politiques et idéologiques. Mais la qualité des contributions présentées au colloque nous a permis d'opérer une percée importante, voire d'emprunter l'échelle de Jacob pour approcher cet idéal auquel on n'accède qu'après avoir gravi péniblement tous les échelons inférieurs...

---

(15) DOZON (J.-P.), 1983, « Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes », *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, op. cité, p. 56.

(16) TRIBILLON (J.-F.), op. cité.

(17) LE ROY (E.) a ainsi tenté de rendre compte de la transformation de la scène juridique par l'introduction du concept de Droit local à propos des attributions foncières des communautés rurales sénégalaises. Consulter : LE ROY (E.), 1980, L'émergence d'un droit foncier local au Sénégal. *Dynamiques et finalités des droits africains*. Paris Economica, p. 109-143.

1985, *Local Law in Black Africa : Contemporary experiences of Folk Law facing State and Capital in Senegal and some others Countries*. *People's Law and State Law, The Bellagio Papers*. Dordrecht, Foris Publications, p. 253-261.

### Annexe

## Le corpus des emplois du terme local, à partir du dossier des contributions reçues après le colloque de Saint-Riquier

par E. LE ROY

### 1) Le local et les politiques du territoire

#### — Le Zimbabwe

L'héritage foncier colonial hérité de la Rhodésie a produit une situation certainement exceptionnelle nous dit M. Foucher. Elle est restée inchangée tant à l'échelle nationale... « ou à l'échelle plus locale — par exemple celle de l'utilisation de l'espace urbain » (D., p. 2). L'auteur ne reparle pas ensuite spécifiquement d'une échelle locale mais reprend la question du rapport ville-campagne à propos des « inégalités spatiales, de la crise agraire et du rôle stratégique des *tribal land Trusts* » (D., p. 15 et suivantes).

Dans cette analyse, on croit voir se dessiner une distinction entre l'organisation des terres « européennes » qui relève de la législation nationale (puis internationale) et les anciennes terres tribales (devenues terres communales) regroupant 42 % de la superficie et 7,5 millions d'habitants. Parce que relevant de formes « tribales » d'organisation, ces terres échappaient, durant l'époque coloniale, et par l'effet du *possessory segregation* à la législation moderne. La distinction, par le jeu de la triple opposition européen-africain, national-local et moderne-traditionnel, est le principal fondement de schèmes que nous retrouverons peu ou prou dans toutes les analyses.

— Inversement, R. Pourtier n'évoque nullement la question locale. Il se situe à l'échelle de la forêt équatoriale couvrant une large part des quatre États voisins du Gabon. Cet espace de la forêt est à la fois vide et fluide et a sa propre topo-logique. Ses villages sont les nœuds dans un modèle ondulatoire où les confins villageois sont les ventres. Pourrait-on, pour ces situations, parler du « local » ? Sans doute oui, mais une conclusion de R. Pourtier introduit un autre fac-

teur, celui du choc entre les modes de penser et d'organiser l'espace : « le vide a des effets inverses dès lors que l'intervention de forces extérieures dépossède les groupes sociaux de leur maîtrise spatiale. Il rend pratiquement impossible l'articulation de la matrice autochtone avec celle qui, dans le sillage de la colonisation, introduisit l'État et le capitalisme » (D., p. 15). Pour qu'il y ait local, il ne suffit pas qu'il y ait un facteur référentiel comparable, le national par exemple, mais aussi articulation entre des matrices et des cultures.

## 2) Dans les villes métropoles

La taille des opérations sur lesquelles portent les analyses prouve que nous travaillons ici sur des unités restreintes. A Abidjan, dans le texte de L. Bourgeois et A. Dubresson, la zone industrielle de Banco-Nord couvre, en 1983, 390 ha. Plus petits sont les quartiers visés par les opérations de restructuration. A. Manou indique les surfaces (en ha) de quatre quartiers : Adjamé-Fraternité-Liberté (42), Bromakoté (27), Abobo-Gare (112) et Port Bouët II (40) pour un total de 129 000 hts. Ainsi, il semble pertinent de considérer que l'échelle locale c'est le quartier.

Même conclusion à propos de Ouagadougou dans les analyses de M. Poussi et J.M. Traoré. Le lotissement en terre vierge de trois quartiers (Cissin Pilote, Patte d'oie, Zone du Bois) couvre environ 100 ha (Poussi, D., p. 4) dont 53 ha pour Cissin-Pilote (Traoré, D., p. 3). Un autre quartier, Cissin-restructuré, porte sur 300 ha. En outre, on remarque que l'échelle locale correspond ici à la situation d'un habitat se situant entre le lotissement de centre ville et le quartier spontané. Entre la « culture » du centre et la « nature » de la périphérie, le système des trames assainies joue le rôle d'intermédiaire et de régulateur. Le lien entre le local et la fonction d'articulation en sort renforcé.

— Lomé présente une problématique particulièrement originale par une opposition entre le centre et la périphérie. Le centre, étudié par Y. Marguerat et E.H.M. Diop, ne se prête pas à une analyse « locale » et le terme n'est pas utilisé une seule fois par ces deux auteurs. Ils parlent pourtant d'acteurs particuliers, de situations coutumières marginales, etc. Mais tous ces acteurs, en particulier ceux qui sont engagés dans le système de promotion foncière (grandes familles, sociétés commerciales et État), partagent tous la même idéologie, les mêmes pratiques foncières. Faute de référent différentiel, l'échelle locale n'est pas pertinente en centre ville alors qu'elle le devient à la périphérie. Dès la première page de l'exposé de M. Aziaha sur

l'intervention de l'AGETU, nous voyons l'adjectif local associé à « populaire » et « anarchique ». Les pratiques de l'urbanisme, en rencontrant celles des villageois, doivent inventer le local pour rendre compte de la distance culturelle qui est sans doute plus discriminante que la distance physique produite par l'étendue de la zone urbaine (12 000 ha en 1981). En outre, note M. Aziaha en conclusion, l'articulation est tensionnelle et dangereuse et « les pratiques foncières locales (sont) soumises à des logiques contradictoires se traduisant par des réactions agressives et de résignation des individus »... (Aziaha, D., p. 9). On retrouve plus ou moins la même idée dans l'analyse de Do Felli qui ne retient le vocable qu'en introduction de son texte pour illustrer le passage de la valeur d'usage à la valeur d'échange de la terre et critiquer les transformations indues de droits d'usages traditionnels en droits de propriété. Le local, c'est l'urbanisable. Le loti construit ce n'est plus le local, c'est la ville.

### 3) Le local dans les villes secondaires

Une remarque préliminaire permettra de souligner le caractère allusif de certaines distinctions. Mbuji-Mayi, ville secondaire du Zaïre, a la taille de Lomé et de Ouagadougou mais elle n'a pas les mêmes problèmes. Rufisque (60 000 hts), Sokodé (50 000 hts), Ouahigouya (30 000 hts) et Ziguinchor (80 000 hts) forment déjà un ensemble plus comparable démographiquement. Ces villes ont en outre des histoires de postes de commandement coloniaux assez semblables (sauf pour Rufisque). Il faudrait aussi indiquer que l'échelle locale intervient au sein de la ville pour désigner des pratiques sociales ou spatiales en privilégiant certains quartiers. Les auteurs n'opposent généralement pas les quartiers lotis à l'europpéenne aux quartiers en cours de lotissement ou d'urbanisation. Il est pourtant intéressant de constater que les cinq auteurs ne parlent du pôle dominant, le centre minier à Mbuji-Mayi, le poste administratif à Sokodé, l'escale à Ziguinchor ou à Rufisque, le camp royal mossi à Ouahigouya que pour « planter le décor ». Ils se réfèrent peu à la notion de « local » mais la notion est utilisée surtout à propos de ce « secteur informel ». A. Osmont l'utilise pour qualifier les pratiques de morcellement d'un terrain non immatriculé et non construit (D., p. 3 et 8) ou à propos d'un « système local de gestion urbaine » (D., p. 10 et suivantes). G. Hesseiling emploie deux fois le terme, dans son introduction et pour identifier les problèmes fonciers dans les quartiers populaires (en particulier Tilène et Socoupapaye). B. Ganne use de l'adverbe « localement » pour différencier les problèmes propres à Ouahigouya de ceux

qui se posent à l'échelle de la capitale ou de villes non sahéliennes, de même J.-C. Barbier pour Sokodé vis-à-vis du « haut » (D., p. 11), de l'extérieur...

Pour ce dernier, l'unité d'analyse est le « village » de Kpâgalam dans la ville de Sokodé. Pour A. Osmont, il s'agit aussi d'un village-quartier, Santhiaba à Rufisque. B. Ganne exploite les catégories administratives du « quartier » : ancien et nouveau, administratif ou commerçant, c'est l'unité de référence.

Seule la communication de J.L. Piermay ne met pas en cause le quartier comme échelle d'analyse et ceci peut être mis en rapport avec son absence de référence au local. En étudiant Mbuji-Mayi, il privilégie les acteurs sociaux plutôt que l'inscription de ces rapports dans l'espace. Le local perdrait alors son pouvoir d'évocation et d'analyse par absence de « marqueur » spatial. Même indéterminé l'espace doit être invoqué pour que l'échelle locale soit une donnée pertinente de l'analyse.

#### 4) Les grands aménagements

S. Baro et A. Ouattara, à propos de la mise en place de la SOSUHV par expropriation de 10 000 ha, n'emploient qu'une fois le qualificatif pour désigner « la destruction du patrimoine local ». Le local peut donc être impliqué dans une opération de cette ampleur mais cesse d'être une notion pertinente dès que la destruction du système agro-foncier traditionnel fait perdre la référence autochtone et pré-capitaliste. Pour parler du périmètre sucrier, on parle de pratiques capitalistes et pour les nouvelles pratiques paysannes de privatisation des terres. La généralisation de la matrice spatio-temporelle capitaliste tend à effacer la référence au local.

Pour M. Sidibé, traitant de l'aménagement des vallées des Volta, toujours en Haute-Volta, le pôle contraire des périmètres aménagés est constitué généralement par le « traditionnel » sauf à une occasion : « Afin de décourager les colons, les migrants spontanés invoquent les droits fonciers traditionnels de la collectivité villageoise locale » (D., p. 8). Cette mention du local intervient dans le contexte d'une « occupation anarchique de l'espace (...) telle qu'elle engendre des conflits » (*ibidem*). C'est donc la non résolution de la tension entre modes de penser et d'organiser l'espace qui introduit le local dans l'analyse.

— Bernard Crousse étudie en Mauritanie un périmètre de 19 450 ha qui relève des « pratiques locales » comme l'indique l'auteur

(D., p. 15). Mais la mention n'apparaît que deux fois et dans des contextes similaires. Tout d'abord, B. Crousse interroge « les mouvements déstabilisateurs les plus décisifs du système traditionnel, provoquant en retour des comportements plus accélérés d'adaptation des populations locales ». Ensuite, il examine « la contribution des pratiques locales à la production d'une nouvelle matrice d'espace », alors qu'il avait parlé jusqu'alors de pratiques traditionnelles pour caractériser « la reproduction sans problème du modèle traditionnel » (D., p. 8). Le local est donc lié à l'adaptation de deux modèles et à l'émergence de la matrice capitaliste.

— L'aménagement de la vallée du Fleuve, côté sénégalais, portera à terme sur 200 000 ha. Pour P. Mathieu et M. Niassé, l'échelle locale est celle du pourtour du lac de Guiers, donc selon une superficie variant, entre 3 000 et 10 000 ha. La notion est introduite dans le titre de la communication mais ne sert pas à caractériser les pratiques liées à la matrice autochtone. Ces pratiques sont « traditionnelles ». Il faut attendre l'analyse des unités agro-industrielles à capitaux étrangers (D., p. 14 et suivantes) pour voir apparaître l'adjectif local à propos de la S.E.N.D.A. et de ses « grandes spéculations foncières qui se mènent au niveau international... sur le dos des populations locales ». Ensuite, les auteurs dénoncent « plusieurs affectations de terrain allant de 5 à plus de 20 ha en faveur de différentes autorités locales (politiques, administratives, religieuses) ». (D., p. 15) où l'adjectif local s'oppose apparemment à traditionnel ou « coutumier ». Les autres emplois (expériences locales (D., p. 18), communautés locales (D., p. 22) obéissent au même principe classificatoire. Puis une dernière notation relative à « la dépossession progressive des populations locales de leurs terres » (D., p. 24) nous renvoie aux conséquences du choc entre les matrices.

— Enfin, l'étude des textes juridiques fondant l'attitude face au statut foncier des paysans sans titre conduit M. Gnampa, directeur des domaines de Haute-Volta, à commenter, dans sa communication, tous les termes de l'intitulé du colloque, sauf le « local ». On s'aperçoit ainsi que le « local » ne relève pas de la terminologie juridique usuelle, ni des catégories opératoires du technicien. Peut-être est-ce le produit d'un effort du chercheur pour rendre compte de deux inconciliables : le monopole foncier de l'État et la volonté de préservation de son patrimoine foncier et culturel par le paysan.

### 5) Le milieu paysan

A. Schwartz ignore la référence au local en analysant des pratiques « au ras du sol » dans un village *ouatchi* du sud-est du Togo. Est-ce parce qu'il privilégie l'unité d'exploitation ? Sans doute, car E.Y. Gu Konu s'intéressant à la micro-région cacaoyère togolaise utilise deux fois l'adjectif. Il désigne « l'économie locale de plantation... tout à fait bloquée » (D., p.8) à propos du « dépérissement de la plantation » et reprend cette idée en parlant de « facteurs locaux de blocage ». (D., p. 12). Le local est associé aux blocages et contradictions du développement, à l'intervention d'une société d'État à l'échelle régionale.

Or, c'est une région encore plus vaste, le sud-ouest de la Haute-Volta, autour de Bobo-Dioulasso, qui est l'objet de la communication de J. Madjri. Cet auteur utilise cinq fois l'adjectif (en cinq pages) avec les pratiques foncières (D., p. 1 et 2), la question foncière (D., p. 3), les « réalités » (D., p. 4) en les associant respectivement au caractère ambigu du droit foncier, à l'individualisme économique, à la modernisation et à la législation étatique. Enfin, une dernière notation éclaire le sens du « local ». « A cause de la présence et de la confrontation de deux systèmes juridiques, système local et système étatique, il n'y a pas de maîtrise véritable du système foncier... Le rapport entre les deux systèmes donne naissance à une situation bâtarde » (D., p. 5). Les connotations sont ici particulièrement explicites.

Pour analyser l'expérience du Bénin, F. Ahouangan se situe approximativement à la même échelle que J. Madjri et E.Y. Gu Konu. Il utilise trois fois la notion : « réforme locale des systèmes d'exploitation » (D., p. 12), « structures d'encadrement au niveau local dans les provinces méridionales » (D., p. 5), « bilan au niveau local peu encourageant parce que le développement rural au début des années 1970... » (D., p. 6). Le local est associé à l'action de réorganisation des structures paysannes dans le cadre de projets de développement.

Avec la communication de G. Savonnet sur le Bwamu méridional (Haute-Volta), nous restons à la même échelle territoriale mais les problèmes diffèrent. Or, l'auteur n'utilise qu'une fois l'adjectif local, dans la conclusion et sous forme anodine : « dans le contexte local » (D., p. 13). Co-signataire du rapport introductif de mars 1983, l'auteur use précisément, dans son texte, de chacune des notions que nous proposons à l'analyse. Je puis donc supposer que la non utilisation de l'adjectif est volontaire. Considérant que le « contexte local » est celui où « la matrice archaïque subit les changements les plus profonds... (et où) les racines de la matrice capitaliste apparaissent

les plus actives » (D., p. 14), je suppose que c'est le caractère partiel et récent de ce phénomène qui restreint l'usage de la notion à la seule conclusion.

Une analyse du même type pourrait être détaillée à propos de la communication de G. Kalambay Lumpungu sur le paysannat, comme institution d'encadrement du monde rural au Congo Belge, puis au Zaïre. L'auteur n'emploie qu'une fois l'adjectif local, en l'associant aux communautés de producteurs et à la période actuelle dans sa conclusion générale. C'est même en réclamant la généralisation du paysannat comme « une des voies pour résoudre le problème des terres de ces communautés locales » (D., p. 14) que l'auteur est le plus explicite. L'expérience concernait, vers 1954, 500 000 fermettes, réparties sur l'ensemble du pays. L'échelle prend ici son extension maximale.

Revenons enfin au Burkina avec deux dernières communications parlant des problèmes nationaux.

Moïse Mignan-Traoré et Augustin Zomgo, traitant des groupements villageois les identifient comme des « acteurs locaux de transformation foncière » (D., p. 1). Puis, ils emploient le qualificatif dans deux contextes contradictoires. A propos des privilèges fonciers, « ceci est un trait caractéristique de leurs pratiques foncières locales dans lesquelles on constate une intégration tranquille... de la question de l'appropriation foncière par un groupe tel le groupement villageois... entité nouvelle à classer dans le faisceau d'éléments drainés par le système capitaliste ». (D., p. 6). Ensuite, et à propos de revendications foncières contradictoires, les auteurs indiquent que « le problème trouve sa solution au niveau local dans le cadre de la logique traditionnelle » (D., p. 9).

Le local est donc associé tantôt à la matrice capitaliste, tantôt à la matrice archaïque, ce qui suggère de valoriser sa fonction d'articulation.

Terminons notre recension avec le texte de A.S. Ouedraogo sur les actions forestières. Une seule mention, stylistique, peut être trouvée en p. 1 de la communication. Mais, dans la mesure où la communication s'attache à décrire la logique de l'intervention administrative, il paraît compréhensible, ainsi que nous l'avons déjà perçu dans la communication de M. Gnampa, que la connotation du local soit inemployée.